

truction de quais, item n° 18, sont d'une importance immédiate. Ces travaux sont impérieux pour accorder la protection voulue à ceux que nous avons déjà effectués à grands frais pour le pays, et pour en tirer parti.

Quant au deuxième item, je suis d'avis que ces travaux doivent éventuellement être exécutés pour combler l'espace qui existe aujourd'hui entre le quai actuel et le revêtement de l'écluse de la rivière Saint-Charles. Ils n'ont pas la même urgence, mais il faudra les inaugurer dès que les conditions le justifieront. Le sable qui s'accumule dans le bassin de la rivière Saint-Charles et qu'il faut draguer chaque année provient, pour la plus grande partie, de cet espace. Quand il sera comblé, cela procurera au port environ 200,000 pieds de terre assainie valant plus que tout le crédit demandé dans cet item.

Il se peut que cette entreprise ne soit pas aussi pressante que les autres, mais à cause de cet unique item, je n'endosserais pas la responsabilité de rejeter un projet de loi de finance, débattu et adopté à l'autre Chambre qui, tout pesé, a l'entière responsabilité de la dépense des deniers publics. Hier seulement, mon très honorable ami l'ancien ministre du Commerce a prononcé le plus fort réquisitoire que j'aie entendu dans cette Chambre contre le gouvernement pour avoir présenté une mesure qui, selon le très honorable monsieur, tendra à taxer et à accroître le prix des aliments de chaque homme, femme et enfant du pays. Il s'est néanmoins abstenu de prendre la responsabilité du rejet de cette mesure, et pour quelle raison? Parce que, a-t-il dit, la mesure a été débattue et votée dans une Chambre récemment élue par le peuple canadien. Si mon très honorable ami peut, en toute conscience, suivre cette ligne de conduite sur une question impliquant un principe très fondamental, nous ne devrions certes pas assumer une attitude différente sur un bill ne comportant qu'une dépense d'argent relativement faible. J'ai donc confiance que mon honorable ami de Grenville, qui a toujours favorisé le développement du port de Québec, réfléchira de nouveau et retirera son amendement. Si l'amendement est retiré, j'espère que l'honorable leader du gouvernement représentera au gouvernement la nécessité qu'il y a de n'autoriser, pour le moment, que les travaux d'urgence immédiate, et de retarder le plus possible la construction du mur de revêtement du quai dans le port de Québec.

L'honorable M. DANDURAND: Je sollicite la permission d'ajouter quelques mots à l'argumentation de l'honorable sénateur du Golfe (l'honorable M. L'Espérance). On demande la dépense de \$700,000 pour prolonger le quai, de manière à fermer l'ouverture qui favorise le mouvement du sable et de la vase et leur dépôt le long de 3,000 pieds du quai, qui est très bien équipé pour recevoir les navires et où sont établis nos édifices d'immigration. Si cette somme est versée par le Trésor fédéral, elle représentera, à 5 p. 100, \$35,000 par année. N'est-il pas évident, que cette somme, ou un montant approximatif ou supérieur, sera nécessaire pour débayer ce bassin chaque printemps et chaque été afin de le mettre en état de recevoir les gros vapeurs? Outre le fait que cette dépense projetée représente seulement une somme de \$35,000 par année, l'honorable sénateur du Golfe a fait observer que le dragage de ce bassin permettra l'assainissement d'une superficie dont la location diminuera fortement ce chiffre. Il semble donc que ce soit une bonne opération commerciale pour l'entretien et l'emploi des travaux qui y ont été exécutés au coût de plusieurs millions. Les travaux projetés ne seront pas poursuivis et achevés dans l'espace d'un an, et le dragage durera trois années. Dans ces circonstances, je suggère que mon honorable ami (l'honorable M. Reid) consente à accorder à la Commission du port et au ministère de la Marine la latitude nécessaire afin de leur permettre de protéger ce bassin, de la manière indiquée par les ingénieurs. Ces derniers sont convaincus que, par suite de l'assainissement et de l'affermage du terrain à des particuliers et à des corporations, il se peut que la charge qu'aura à supporter le trésor public ne soit pas très lourde.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables messieurs, comme j'ai déjà participé à la discussion hier, je n'ajouterai qu'un mot. On a fait observer qu'il fallait un certain dragage. Après avoir entendu quelques-uns des employés du ministère de la Marine, nous devons convenir qu'une légère quantité de dragage sur la rivière Saint-Charles est nécessaire, bien que son absolue nécessité n'ait pas été prouvée.

On projette de dépenser la somme de \$125,000 mentionnée dans l'un des item pour construire un mur de revêtement à travers le port, à plusieurs milliers de pieds des docks actuels. La chose était indiquée sur un plan préparé en 1913. Une partie importante de ce montant est destinée à la poursuite du projet général de développe-